



## CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA SRIAS et IGESA

La SRIAS a le plaisir de vous annoncer la signature d'une convention avec l'IGESA (Institution de Gestion Sociale des Armées)

Son objet est d'ouvrir aux agents la possibilité de bénéficier de :

- Séjours non subventionnés dans les hôtels, villages et résidences de vacances Igesa
  - Séjours non subventionnés en colonies de vacances et séjours linguistiques
- Séjours dans les résidences relais (hôtels) gérés par Igesa situées à Paris et Toulon
  - Séjours de groupes, de cohésion et séminaires dans les établissements Igesa
    - Avantages de la billetterie Igesa
    - Promotions proposées par Igesa

Toutes les offres sont consultables sur le site [www.igesa.fr](http://www.igesa.fr)  
Les réservations se font exclusivement par téléphone au 04 95 55 20 20

Les tarifs appliqués sont ceux du tarif F.

NB : pendant les vacances scolaires d'été et d'hiver, priorité est donnée aux familles de ressortissants des armées.